



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

À une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 - Absente
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement no 778-2016
- b. Avis de motion du règlement no 783-2016
- c. Adoption du 2^e projet de règlement no 783-2016
- d. PIIA Patrimoine – 101, rue Principale
- e. PIIA Patrimoine – 25, rue Rousseau
- f. PIIA Patrimoine – 94, rue Principale
- g. Dérogation mineure – 92, rue Veilleux
- h. CPTAQ – lot 3 584 510, rang Marigot
- i. CPTAQ – lots 3 384 832 et 3 384 834 pour le puits 07-2014

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche d'une aide-bibliothécaire
- b. Embauche d'un étudiant au service des loisirs
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres – Travaux pour surface de béton pour patinoire
- d. Octroi de contrat pour l'éclairage du terrain de soccer

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Avis de motion du règlement no 784-2016 modifiant le règlement sur la circulation
- b. Acceptation provisoire des travaux de prolongement de la rue Demers



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Autorisation d'aller en appel d'offres – Remplacement de fenêtres à Place Francoeur
- b. Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de la bibliothèque

13. AGENDA POLITIQUE

a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16931-07-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16932-07-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juin

Bernard Ouellet	1 766.70 \$
Léopold Rousseau	642.42 \$
Jean-Pierre Lamontagne	642.42 \$
Jonathan Moreau	642.42 \$
André Sévigny	642.42 \$
Julie Rousseau	642.42 \$
Alexandre D'Amour	642.42 \$
Martine Couture	5 781.36 \$
Cathy Bergeron	4 784.00 \$
Martin Miller	2 496.00 \$
Renault Lepage	2 686.40 \$
Dany Lamontagne	4 661.76 \$
Pascale Lemay	3 536.00 \$
Membres du conseil et cadres :	29 566.74 \$
Employés voirie et bureau :	53 745.34 \$
Service de sécurité incendie :	2 653.27 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 180.00 \$
Personnel de la SAAQ :	6 880.63 \$
Employés du Centre multifonctionnel et soccer :	3 614.60 \$
Terrain de jeux	3 379.74 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2016 :	105 020.32 \$



Comptes payés - Juin

Hydro-Québec	Électricité	857.71 \$
Construction J.P. Pouliot 09 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	88.89 \$
Groupe Négotel	Lignes centrex	1 333.66 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	800.00 \$
Télus	Internet, bibliothèque, téléphones	277.09 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de mai	880.83 \$
Cédric Drolet	Subvention Escadron 544	50.00 \$
Philippe Petitclerc	Subvention Escadron 544	50.00 \$
Brittany Lagacé	Subvention Escadron 544	50.00 \$
Mathis Tailleur	Subvention Escadron 544	50.00 \$
Olivier Loignon	Subvention Escadron 544	50.00 \$
Guillaume Moreau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	73.85 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	6 096.70 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque	Remboursement de taxes	126.68 \$
Ville de Lévis	Entente pour achat d'eau	300.00 \$
Claude Bergeron, Martine Couture	Remboursement de taxes	294.27 \$
Constructions S. Marcoux inc.	Remboursement de taxes	619.79 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Golf des gens d'affaires 2016	279.99 \$
Ministre des Finances	Demande de CA pour puits	2 616.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Frais et pénalités	35.14 \$
Pitney Works	Achat de timbres	2 000.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 802.80 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	843.64 \$
Ville de Lévis	Location de compteur d'eau	618.80 \$
Postes Canada	Apollinairois pour commerces	29.88 \$
Constructions Carrier et Rancourt	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Téléphone salle communautaire	57.43 \$
Hydro-Québec	Électricité	10 552.42 \$
Postes Canada	Dépliant sur l'eau potable	304.75 \$
Ministre des Finances	Certificats pour 3 employés	333.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	35 674.29 \$
Receveur Général du Canada	Remise gouvernementale	14 001.55 \$
Interfas	Cotisation de juin	8 978.24 \$
Info Page	Téléavertisseurs	223.74 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2016 :		97 151.14 \$

Comptes à Payer - Juin

Abattoir Agri-Bio inc.	Ailes de poulet	70.32 \$
Acklands Grainger inc.	Fil électrique	58.50 \$
Alimentation Beauchesne	Vinaigre blanc	6.38 \$
Aqua Zach inc.	Pièces et accessoires	290.12 \$
Atelier Genytech	Entretien camion 622	481.08 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Entretien F350	812.16 \$
Luc Auger	Remb. certificat et frais de déplacement	120.00 \$
Banlieue Ford inc.	Changer alternateur et entretien camion	576.44 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Batteries Expert	Batteries et chargeur	68.31 \$
Angela Aubin Bergeron	Remb. achats divers pour terrain de jeux	712.26 \$
Béton Laurier inc.	Tiges d'acier	88.99 \$
Boivin & Gauvin inc.	Dixon	198.64 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Set de mèches et boulons	243.30 \$
Brassard	Encre et papeterie	218.02 \$
Burocom	Configurer serveur	505.89 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Huile	113.10 \$
Pièces d'autos Carquest	Filtres à air	148.97 \$
Carr Mc Lean	Supports	416.69 \$
CGER	Location camion ordures - mai	7 731.88 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte	25.00 \$
Lise Chrétien	Les Ateliers de création - terrain de jeux	919.80 \$
CIB Groupe Conseil	Honoraires professionnels	5 748.75 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	14.72 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle communautaire et Centre multi.	1 341.54 \$
Construction B.M.L.	Pavage 2016	154 478.33 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordures	1 400.37 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires SNC-Lavalin	976.16 \$
Construction Lemay inc.	Travaux de débroussailleuse	1 034.78 \$
La Coop Seigneurie	Chaux, propane, raccord et écuelle grain	288.92 \$
La Coop Unicoop	Pièces débroussailleuse et jack à trailer	804.78 \$
Martine Couture	Remb. frais de congrès	106.38 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	1 206.38 \$
CWA	Ensemble de pompe	7 990.76 \$
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	Entretien du réseau routier	684.10 \$
Deschenes & fils ltée	T-shirts de coule	46.72 \$
Développement St-Apollinaire	Décompte # 6	661.58 \$
Distribution Sports-Loisirs	Filet protecteur	5 056.60 \$
École Nationale des pompiers	Autosauvetage	366.00 \$
EMS Structure inc.	Honoraires - nouveau bâtiment	1 379.70 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon	2 485.47 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	2 217.86 \$
Entreprises Michel Roger & fils	Descente d'handicapés	3 909.15 \$
Entreprises G. Delisle inc.	Voyage de terre	574.88 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Confection de pot, plantation et entretien	5 892.47 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Peinture biblio. et travaux supplémentaires	4 473.69 \$
Groupe Environex	Analyse d'eau	133.14 \$
Équipements incendies CMP Mayer	Ensemble de bunkers	8 736.38 \$
Équipements Sigma inc.	Trouble contrôle	615.39 \$
Eugène Allard	Produits d'entretien	973.45 \$
Exova	Analyse d'eau	389.20 \$
Financière Banque Nationale	Intérêts prêts	7 219.25 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	116.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pièces et accessoires	254.87 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement	24.08 \$
H2O Environnement	Recherche de fuite	317.77 \$
Harvey inc.	Roulement à billes	192.47 \$
Impressions Multi-Images	T-shirts terrain de jeux	141.64 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	983.25 \$
LCS	Recherche de fuite	971.54 \$
Réjean Lafleur	Remb. frais de déplacement	45.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. achat de matériel de soccer	79.10 \$
Léopold Delisle inc.	Rue Boucher, rang Marigot et transport de pierre	1 267.59 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Renault Lepage	Remb. achat de chemises et pantalons	171.05 \$
Linde Canada Limitée	Vestes oranges et argoshield	578.95 \$
Location Sauvageau	Location de nacelle	264.67 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de juin	29 532.34 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de juin - récupération	5 608.77 \$
Municipalité de St-Agapit	Ajustement de taxes et entraide	2 547.01 \$
Municipalité de Ste-Croix	Formation essais	356.83 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide	430.50 \$
Nordik Sports	Boyau à essence et harnais	142.27 \$
Normand Côté	Travaux d'électricité	11 426.84 \$
Parka	Construction chalet des loisirs (Nova)	98 160.14 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de niveleuse	4 402.39 \$
Peinture Lignes plus enr.	Lignage piste cyclable	1 121.01 \$
Performance C2	Réparation des vélos et session été 2016	5 002.45 \$
Pierre Boily Électrique inc.	Luminaires	1 287.72 \$
Pitney Bowes	Location compteur et frais de retard	71.28 \$
Placide Martineau inc.	Vinyle	93.13 \$
Premier Québec inc.	Extensions et ruban	194.29 \$
Produits Capital	Produits d'entretien, verres et couvercles	458.87 \$
Protection incendie PC	Recharge, inspection et tests	407.64 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	661.60 \$
Ray Source inc.	Rayonnage et mobilier	20 281.59 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau et pièces	1 773.52 \$
Réseau biblio. de la Capitale-Nationale	Codes à barres	43.12 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	631.21 \$
RPM Rive-Sud	Pièces	67.52 \$
Rénovation Lamontagne	Remplacer revêtement de vinyle	3 236.54 \$
Sani Bleu	Location toilettes	680.65 \$
Santinel inc.	Défibrillateur	1 828.56 \$
Serres Normand Morissette	Horticulture 2016	367.70 \$
Scellant des 2 rives inc.	Scellant d'asphalte	862.26 \$
SM CTC Contrôle technique	Coupes exploratoires, critères de qualité, etc.	12 133.07 \$
Spécialistes S.V.R.	Lecteur visuel	402.41 \$
Techsport inc.	Abri solaire	6 690.40 \$
Télé-Alarme Plus	Télésurveillance	633.00 \$
Toshiba	Frais de copies et agrafes	1 105.19 \$
Transporteurs en Vrac	Travaux rang Bois-Joly	789.33 \$
URLS Chaudière-Appalaches	Formation loisirs	1 422.37 \$
U.S.D. inc.	Bacs bleus	4 789.72 \$
Veolia	Produits chimiques	1 054.95 \$
Wolseley Canada	Brides collées	145.86 \$
Wurth Canada	Gants et dégraissant	236.21 \$
Xylem Canada	Stator et oxygène	1 192.18 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2016 :		462 693.17 \$

16933-07-2016
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 778-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;



ATTENDU QUE certains terrains de la zone 122R ont été cadastrés en fonction de recevoir des habitations unifamiliales jumelées d'une largeur de 8,53 mètres avec une marge de recul latérale de 2 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 1^{er} juin 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2016, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 778-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16934-07-2016
point no 7b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N^O 783-2016

Avis de motion est par les présente donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 783-2016 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de retirer l'obligation de conserver une bande boisée de 3 mètres sur certains lots situés dans la zone 190R.

16935-07-2016
point no 7c

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N^O 783-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande a été déposée au Conseil par le promoteur de maisons en rangée de la rue Grenier afin de retirer l'obligation de conserver une bande boisée de 3 mètres de largeur afin d'augmenter l'espace dans la cour arrière pour les futurs résidents;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 29 juin 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2016, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 783-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16936-07-2016
point no 7d

PIIA PATRIMOINE – 101, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'une demande de permis de rénovation numéro 2015-571 a été déposée à la Municipalité pour la résidence du 101, rue Principale dont la galerie a complètement été détruite par un véhicule automobile;

ATTENDU QUE le propriétaire a proposé des colonnes, garde-corps et main-courante en aluminium émaillé blanc que l'architecte Luc Fontaine approuve pour cette maison;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation du projet selon les recommandations de l'architecte Luc Fontaine.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé. La présente résolution abroge la résolution numéro 16776-01-2016 adoptée le 11 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité

16937-07-2016
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – 25, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QU'une demande de permis de rénovation numéro 2016-431 a été déposée à la Municipalité pour la résidence du 25, rue Rousseau;

ATTENDU QUE la demande de rénovation consiste à refaire le recouvrement de la toiture en tôle profilée émaillée;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU favorise le choix de couleur fusain, mais ne s'objecte pas aux choix de couleurs gris pierre et gris régent;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 592-2007 ne permet pas l'utilisation de la tôle galvanisée comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments résidentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé à l'exception de l'utilisation de la tôle galvanisée.

Adopté à l'unanimité

16938-07-2016
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 94, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité projette de remplacer certaines fenêtres de la façade de Place Francoeur, bâtiment situé au 94, rue Principale;

ATTENDU QUE le type de fenêtres proposé par l'architecte Luc Fontaine est un rappel des fenêtres d'origine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation du projet;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16939-07-2016
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 92, RUE VEILLEUX

ATTENDU QUE le propriétaire du 92, rue Veilleux a fait une demande de dérogation mineure numéro 2016-027 afin de rendre conforme un garage détaché existant et de pouvoir construire un abri d'auto annexé à ce garage;

ATTENDU QU'un certificat de localisation démontre une superficie de garage détaché de 88.36 m² alors que la norme du règlement de zonage est de 85 m², l'implantation de ce même garage qui empiète de 0.35 m en cour avant alors que la norme spécifie qu'un bâtiment complémentaire est autorisé uniquement en cour latérale et arrière;

ATTENDU QUE le mur arrière de fondation a été déchaussé pour l'ajout d'une porte par l'ancien propriétaire, et que le nouveau propriétaire projette de construire un abri d'auto annexé à ce garage;

ATTENDU QUE la hauteur moyenne du garage serait de 8,10 m alors que la norme du règlement de zonage en vigueur est de 7 mètres maximum sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

- Que l'empiètement en cour avant soit accordé par dérogation mineure.
- Que le mur arrière soit remblayé afin de respecter la hauteur de 7 mètres.
- Que tout ajout au garage détaché soit refusé tant que celui-ci ne sera pas conforme et que le projet d'abri d'auto ne rende pas dérogoire le garage détaché.

Adopté à l'unanimité

16940-07-2016
point no 7h

CPTAQ – LOT 3 584 510, RANG MARIGOT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'agrandissement d'une sablière sur le lot 3 584 510 dans les zones 37A et 2A dans le rang Marigot;

ATTENDU QUE le projet consiste à l'agrandissement d'une sablière sur une superficie approximative de 42 000 m², ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant faisant également partie du lot 3 584 510;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16941-07-2016
point no 7i

CPTAQ – LOTS 3 384 832 ET 3 384 834 POUR LE PUIITS 07-2014

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire poursuit ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité à sa population sans cesse grandissante;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur un nouvel ouvrage de captage sur lot 3 384 832, propriété de Madame Julie Leclerc et de Monsieur Richard Lamontagne sur la Route 273;

ATTENDU QU'une promesse d'achat d'une parcelle de terrain de 3 600 m² à même le lot 3 384 832 du cadastre du Québec en plus d'une entente de cession de servitudes pour la réalisation des travaux, pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'aqueduc a été signée le 28 juin 2016 entre la Municipalité, Madame Julie Leclerc et de Monsieur Richard Lamontagne;

ATTENDU QU'une entente de servitude pour la réalisation des travaux, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'aqueduc a été signée entre la Municipalité et RONCEL Inc., le 27 novembre 2015;

ATTENDU QUE ces parcelles de terrains (parties des lots 3 384 832 et 3 384 834) sont incluses dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour faire l'achat de cette parcelle de terrain et pour exploiter un nouveau puits municipal, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour :

- l'aliénation en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'un puits, d'une parcelle de terrain d'environ 3 600 m² à même le lot 3 384 832, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Lotbinière;
- l'établissement d'une servitude pour la réalisation des travaux, pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'aqueduc d'une superficie approximative de 3746,5 m²;
- l'établissement d'une servitude d'accès, d'une partie du lot 3 384 832 susdit, d'une superficie approximative de 464,38 m²;
- l'établissement d'une servitude d'accès, d'une partie du lot 3 384 834, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Lotbinière, d'une superficie approximative de 229,47 m².

Adopté à l'unanimité.

16942-07-2016
point no 8a

EMBAUCHE D'UNE AIDE BIBLIOTHÉCAIRE POUR L'ÉTÉ 2016

ATTENDU QU'une offre d'emploi d'été comme étudiant(e) aide-bibliothécaire a été publiée dans l'Apollinairois de mai, ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE 5 candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Anne-Sophie Germain comme aide-bibliothécaire pour l'été 2016;



Le poste est à temps partiel, sur un horaire variable de 20 heures par semaine et pour 7 semaines. Soit du 27 juin au 28 août. La bibliothèque ferme ses portes durant les 2 semaines de la construction, du 24 juillet au 6 août inclusivement.

Son salaire est rétroactif à la date d'engagement, soit le 27 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

16943-07-2016
point no 8b

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2016

ATTENDU QUE la période estivale est une grosse période pour le service des loisirs;

ATTENDU QUE des étudiants ont exprimé leurs intérêts à travailler au sein de ce service et qu'ils ont fait parvenir leur curriculum vitae au directeur des loisirs;

ATTENDU QUE l'embauche d'un étudiant pour l'été nous facilitera la tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Joël Demers, à temps plein, au service des loisirs, du 5 juillet jusqu'à la rentrée des classes.

Adopté à l'unanimité

16944-07-2016
point no 8c

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – TRAVAUX POUR SURFACE DE BÉTON POUR PATINOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer des travaux pour fabriquer une surface de béton pour la patinoire;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour fabriquer une surface de béton pour la patinoire.

Adopté à l'unanimité.

16945-07-2016
point no 8d

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'éclairage du terrain de soccer;

ATTENDU QUE la demande de soumission contenait 2 options, soit éclairage au LED ou MB;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES (LED)	MONTANT TAXES INCLUSES (MB)
Électricité André Langevin inc.	165 219.08 \$	116 383.44 \$
Turcotte	177 228.21 \$	119 683.23 \$
Construction Lemay	190 449.43 \$	125 284.21 \$
Ardel Électrique inc.	200 136.98 \$	154 848.83 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'opter pour l'éclairage MB, et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Électricité André Langevin inc, au coût de 116 383.44 \$ taxes incluses.

Que les argents soient prélevés dans les fonds de parc et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.

16946-07-2016
point no 10a

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 784-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LA CIRCULATION**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 784-2016 modifiant le règlement no 318-98 sur la circulation.

16947-07-2016
point no 10b

**ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA
RUE DEMERS**

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Paysagiste 2000 inc. le 1^{er} juin 2016 pour le prolongement de la rue Demers, jusqu'à l'intersection des rues Terry-Fox et Moreau;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le prolongement de la rue Demers pour 42 terrains;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections et des ouvrages inachevés en référence au projet 608467;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement de la rue Demers jusqu'à l'intersection des rues Terry-Fox et Moreau, ainsi que le sentier piétonnier qui rejoint la rue des Cormiers, soit les lots 5 902 184 et 5 902 219 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La rue et le sentier cédés à la Municipalité par Paysagiste 2000 inc. sont considérés comme publics, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le Conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

16948-07-2016
point no 12a

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT
DES FENÊTRES À PLACE FRANCOEUR**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer le remplacement de certaines fenêtres à Place Francoeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o pour le remplacement de fenêtres à Place Francoeur.

Adopté à l'unanimité.



16949-07-2016
point no 12b

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour réfection de la toiture de la bibliothèque;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Toitures Quatre-Saisons inc.	43 115.63 \$
Les entreprises J. Chabot inc.	44 207.89 \$
Select toiture inc.	44 725.28 \$
Toitures Jules Chabot inc.	44 725.28 \$
Toitures Falardeau inc.	50 129.10 \$
Benoit Tremblay (1979) inc.	51 738.75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Toitures Quatre-Saisons inc., au coût de 43 115.63 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16950-07-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 juillet 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16951-07-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 juillet 2016, à 20 h 06.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 15 août 2016
